

POINT DE LANGUE

Les termes **admissible**, **éligible** et **recevable** sont parfois employés comme synonymes. Pourtant, chacun des termes a une signification particulière et il est important de faire la distinction terminologique d'autant plus que l'anglais vient s'en mêler pour intervertir des équivalences.

Admissible

Qui peut être admis;
qui peut servir de preuve.
Acceptable parce que conforme aux règles de procédure.

L'admissibilité est l'une des conditions nécessaires pour qu'une preuve puisse être jugée **recevable**.

(admissible)

preuve, témoignage admissible;
admissible en preuve, devant un tribunal.

Antonyme : inadmissible

Une copie certifiée conforme est **admissible** pour prouver l'existence de l'original.

Éligible

Qui remplit les conditions requises pour pouvoir être élu.

L'usage du terme doit se limiter aux contextes d'élection.

C'est un anglicisme au sens d'admissible.

(eligible)

Antonyme : inéligible

Cette candidate est **éligible** à l'élection complémentaire dans cette circonscription.

« Tout citoyen canadien [...] est **éligible** aux élections législatives fédérales et provinciales. » Article 3 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Recevable

Qui remplit les conditions requises pour l'examen sur le fond d'une demande par la juridiction saisie.

Qui remplit les conditions requises pour l'admissibilité d'un élément ou d'un moyen de preuve lors d'un procès.

Une preuve pertinente, substantielle et **admissible** est **recevable**.

*(admissible in the courts, valid
receivable, receivable in evidence)*

Antonyme : irrecevable

Action, appel, argument, demande, motif, requête recevable;
moyen recevable en justice;
prétention recevable (qui mérite d'être examinée au fond).
Déclaré, jugé recevable.

Ce recours n'est **recevable** que si certaines conditions sont réunies.

NOTA : Plusieurs outils électroniques et ouvrages ont servi d'inspiration au point de langue. Citons entre autres : **Le Petit Robert - CD-ROM**; **Collins – CD-Rom**; **Antidote – CD-Rom**; **Termium Plus** et ses outils d'aide à la rédaction dont les **Clefs du français pratique**; le **Juridictionnaire** réalisé pour le compte du Centre de traduction et de terminologie juridiques (CTTJ) de la Faculté de droit de l'Université de Moncton par Jacques Picotte, jurilinguiste-conseil; **TransSearch**; Marie-Éva de Villiers, **Multidictionnaire de la langue française**, 4^e éd., Montréal, Québec Amérique, 2003; Jacques Beauchesne, **Dictionnaire des cooccurrences**, Montréal, Guérin, 2001; Louis Beaudoin et Madeleine Mailhot, **Expressions juridiques en un clin d'œil**, 3^e éd., Cowansville, Yvon Blais, 2005; Madeleine Mailhot, **Les bons mots du civil et du pénal**, 2^e éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2005; Hubert Reid, **Dictionnaire de droit québécois et canadien**, 3^e éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2004; Daphne A. Dukelow, **The Dictionary of Canadian Law**, 3^e éd., Toronto, Thomson, 2004; J.A. Yogis, **Canadian Law Dictionary**, 5^e éd., New York, Barron's, 2003; René Mertens, **Guide anglais-français de la traduction**, Paris, Top éditions, 1999.

Institut Joseph-Dubuc, juricourriels 2009-2010